

## ÉTUDE

SUR

## L'ANTIQUÉ LITURGIE DE L'ÉGLISE DU PUY.

Puisque j'ai entretenu mes lecteurs de l'origine apostolique de l'Église du Velay, pourquoi ne leur parlerais-je de sa vieille liturgie ? Ce travail sera tout ensemble un hommage rendu à l'une des plus illustres Églises des Gaules et une sorte d'introduction à l'étude des liturgies gallo-romaines, si célèbres dans nos annales ecclésiastiques.

Je me suis servi principalement de deux Missels du Puy, dont l'un, imprimé à Lyon en 1511, se conserve à la bibliothèque des Pères Jésuites de Vals, et l'autre, aussi imprimé à Lyon en 1543, appartient à M. de Morlhon, chanoine de la cathédrale du Puy.

I. Disons tout de suite que les deux Missels sont entièrement identiques pour le calendrier et les formules liturgiques. Le Missel de 1543 a pourtant un avantage sur celui de 1511, celui d'être beaucoup plus riche en rubriques. On y est loin sans doute du détail et de la précision des rubriques qui accompagnent le Missel de saint Pie V, mais il faut reconnaître que, sous le titre de *Cautelæ Missæ, Informationes et cautelæ Missæ*, on a renfermé la substance des rubriques plus modernes. — Pourquoi faut-il que la maladresse d'un copiste ait gâté le bel exemplaire de M. de Morlhon ? Car, au lieu de

transcrire le canon de la messe qui y manquait, d'après un Missel du même temps, le copiste a tout simplement transcrit le canon d'après le Missel de saint Pie V ; comme on peut s'en convaincre par l'exemplaire mutilé du Missel de 1543 qui se conserve au grand séminaire du Puy (1).

A côté des Missels de 1511 et de 1543 vient s'en placer un troisième qui, pour être moins important, n'est cependant pas dénué de valeur. C'est une espèce de *Missel-Rituel*, contenant l'ordre de l'administration des sacrements avec les principales messes de l'année. Il est imprimé à Lyon, en 1527, sous ce titre remarquable : *Missale seu sacramentarium ad usum ILLIBATÆ ECCLESIE ANICIENSIS, ALMIFLUI DEIPARÆ OBSECRATIONIBUS ANGELICIS MANIBUS FELICITER CONSECRATÆ*. Voilà hautement affirmée la plus glorieuse des traditions de l'Église *angélique* (2). — Ce précieux monument se conserve au grand séminaire du Puy.

II. Le Missel de 1527 semble nous révéler le fait d'une tendance aux innovations liturgiques. En effet, l'identité n'existe pas aussi absolue entre le Missel de 1527 et ceux de 1511 et de 1543. Par exemple, dans le Missel de 1527, l'introït ou plutôt l'antienne de l'introït de la messe se répète après le psaume et après le *Gloria Patri*, à la troisième messe de Noël, aux jours de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte. C'était une innovation qui disparut dans le Missel de 1543.

(1) Le calendrier placé en tête de ces missels offre cela de curieux, que chaque mois est caractérisé par un vers hexamètre. De plus, quatre vers latins rappellent les précautions hygiéniques exigées par chacun des mois de l'année. — La même particularité se remarque dans le missel Toulousain de 1553.

(2) C'est une tradition non interrompue dans l'Église du Velay, que l'insigne basilique de Notre-Dame n'a point été consacrée par la main des hommes. Les Anges consacrèrent ce lieu déjà sanctifié par les apparitions de la Mère de Dieu.

Dans les Missels de 1511 et de 1543, la fête de la Très-Sainte Trinité n'a aucun rang parmi les fêtes. On y trouve seulement une messe votive de la sainte Trinité. — Dans le Missel de 1527, la fête de la Très-Sainte Trinité est marquée au dimanche qui suit la Pentecôte.

Dans le Missel de 1511, saint Lazare est honoré comme confesseur, *S. Lazari confessoris*. Dans celui de 1527, on lui donna le titre d'évêque et martyr, *S. Lazari episcopi et martyris*, avec un office qui articule nettement son arrivée à Marseille, ainsi que la suite de son apostolat. Le Missel de 1543 en revient au titre et à l'office de 1511.

Mais la principale innovation se remarque dans les prières qui précèdent et qui suivent le canon de la messe. Le Missel de 1511 a quatre oraisons avant la communion, sans toutefois indiquer l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti apostolis tuis*, etc. Le Missel de 1527 ajoute cette oraison, sans retrancher aucune des quatre autres. Puis, après que le prêtre a dit trois fois : *Deus, propitius esto mihi peccatori*, comme dans le Missel de 1511, il lui fait ajouter trois fois : *Domine, non sum dignus*. Enfin, à la différence du Missel de 1511, il indique pour la fin de la messe la bénédiction et l'évangile de saint Jean. Il avait ajouté aux prières qui précèdent le canon, la prière : *Veni, sancte Spiritus, reple tuorum*, etc. (1) Le Missel de 1543 conserve une partie de ces innovations. Il supprime seulement le *Veni, sancte Spiritus*, et substitue l'oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti* à la première des quatre qui se disaient anciennement.

Au surplus, malgré son identité avec le Missel de 1511,

(1) Les innovations qui se remarquent dans le missel de 1527 accusent un travail de révision exercé sur les traditions jusque-là acceptées : témoin saint Lazare. Cependant la mission apostolique de saint Georges, premier évêque du Puy, est conservée entièrement. Preuve nouvelle en faveur de sa non-interruption et de son authenticité.

celui de 1543 est plus riche en offices. Il introduit plusieurs messes votives, principalement en l'honneur du Sauveur et de sa sainte Mère. Mais, encore une fois, les rites restent les mêmes, ainsi que les formules. Le cycle liturgique se développe, mais en restant fidèle à lui-même.

III. On peut encore, à l'aide du Missel de 1527, conjecturer ce que l'absence d'antiques Bréviaires ne nous permet pas d'affirmer : à savoir, que les heures canoniales et l'office divin se récitaient conformément au rite romain. L'office des morts, par exemple, est celui d'aujourd'hui, avec ses antennes, répons, etc. Quelques légères additions s'y font remarquer, ainsi qu'une espèce de litanie en faveur du défunt, et voilà tout.

Ce Missel nous montre encore l'antiquité de certains usages qui sont arrivés jusqu'à nous ; par exemple, la récitation de l'évangile de saint Jean sur la tête de l'enfant nouvellement baptisé.

IV. Que si l'on examine la structure des trois Missels en question, l'on conclura sans peine à *leur identité avec la liturgie romaine*. Une simple comparaison avec le Missel de saint Pie V suffira pour légitimer notre dire. Même calendrier, mêmes formules : rien n'y manque.

Il existe pourtant des divergences entre les vieux Missels du Puy et celui de saint Pie V. Quelques saints manquent dans les deux calendriers ; quelques introïts, collectes, graduels ne sont pas les mêmes ; les fêtes et les dimanches n'y sont pas toujours dénommés de la même manière ; les épîtres et les évangiles n'y sont pas tous disposés de la même façon. Et toutefois l'identité existe. Car, outre que les divergences indiquées ne sont pas, à beaucoup près, aussi considérables que d'abord on le pourrait croire, il faut dire que la plupart d'entre elles se justifient par les vieux livres liturgiques de saint Grégoire, tels que les ont publiés les bénédictins de

Saint-Maur, d'après les plus anciennes éditions. Éclaircissons la chose par quelques exemples.

On est surpris de ne pas trouver dans le calendrier du Puy les noms si vénérés et si illustres de saint Ignace, martyr, et de saint Polycarpe. — Vous ne les trouverez pas non plus dans le sacramentaire de saint Grégoire.

Le Missel du Puy indique *deux messes* pour la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste et pour le jour de saint Laurent. — Le sacramentaire de saint Grégoire les indique pareillement.

Le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur et la veille de l'Épiphanie, les oraisons de nos vieux Missels sont celles du Sacramentaire, quoique différentes des oraisons du Missel de saint Pie V.

Le jeudi dans l'octave de la Pentecôte, le sacramentaire ne marque aucune messe propre. Les Missels du Puy font dire celle du vendredi suivant.

Au lieu de dire, comme dans le Missel de saint Pie V : *Dominica infra octavam Nativitatis, — infra octavam Epiphaniæ, — feria II vel III majoris hebdomadæ*, etc., nos Missels disent, comme dans le Sacramentaire : *Dominica post Natale Domini, — Dominica prima post Epiphaniam, — feria II vel III in ramis Palmarum*, etc., etc.

On pourrait poursuivre ces détails à l'infini, et l'on trouverait que le respect pour le sacramentaire et les autres livres de saint Grégoire a été même poussé jusqu'au scrupule ; car on a adopté des fautes manifestes qui ont eu leur origine dans le fait de copistes négligents ou maladroits. Il serait donc très-facile d'appliquer à la vieille liturgie du Puy la belle argumentation que fait M. de Conny pour prouver l'identité de l'antique liturgie de Lyon avec la liturgie romaine (1).

(1) Voir le savant ouvrage du célèbre liturgiste : *Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'Église de Lyon.*

Mais voici deux traits caractéristiques de ce respect pour la tradition romaine, et de la fidélité avec laquelle on s'y est toujours tenu étroitement attaché.

1° Quoi de plus populaire en France que les *séquences* ou *proses* ? La France en a produit par milliers, et de fort belles, dignes vraiment de la popularité qui les accompagna. Eh bien ! dans les missels de 1511, de 1527 et de 1543 pas une seule prose, pas même le *Victimæ Paschali*, ni le *Veni, sancte Spiritus*, ni le *Lauda Sion* ou le *Dies iræ*. Je me trompe : le missel de 1511 donne quelques strophes du *Stabat Mater* un peu modifiées, et celui de 1543 a introduit deux ou trois proses en l'honneur de la sainte Vierge et des Cinq Plaies de Notre-Seigneur.

Ce fait est significatif. On ne se privait de ces magnifiques pièces liturgiques, si avidement convoitées ailleurs, que pour conserver intacte l'œuvre de saint Grégoire.

2° L'autre fait n'est pas moins remarquable. Tandis que, suivant le docte Guyet (1), les Églises de France surchargeaient leurs calendriers par des emprunts faits aux autres Églises, un grand vide se remarque dans le calendrier du Puy. Les fêtes du calendrier de saint Grégoire, avec les fêtes des saints locaux et quelques-unes des diocèses voisins, ont suffi à cette Église. On n'y trouve pas même les noms si populaires en France de sainte Geneviève et de sainte Radegonde.

Il y a plus, le calendrier du Puy ne contient aucun des saints propres à la Métropole de Bourges, tels que saint Guillaume, saint Sulpice, saint Austregisile, etc. Ne serait-ce pas là un indice de l'antique et glorieux privilège qui exemptait l'Église du Puy de la juridiction métropolitaine, pour la soumettre *immédiatement à celle du Saint-Siège* (2) ?

(1) *Heortologia, sive de Festis propriis*, l. I, c. I, quæst. 17.

(2) Deux privilèges rendirent célèbre l'Église du Puy, l'un était que

V. Enfin, les missels de 1511 et de 1543 nous représentent non-seulement la liturgie de cette époque, mais ils attestent celle d'une époque bien plus reculée. Une simple observation à ce sujet.

Si l'on parcourt les prières de l'*Ordinaire* de la messe qui précèdent et suivent le Canon, on rencontrera d'énormes différences entre les missels du Puy et celui de saint Pie V. La raison en est que le sacramentaire de saint Grégoire se borne à donner le *Canon* de la messe. Les autres prières qui composent l'*Ordinaire* ont pendant fort longtemps été laissées à la sagesse des diverses Eglises : ce n'est qu'au quatorzième siècle que l'Eglise romaine a définitivement adopté son *Ordinaire complet*.

Or, voici mon raisonnement. L'Eglise du Puy, je l'ai démontré, a toujours témoigné un scrupuleux respect pour l'œuvre de saint Grégoire et pour les traditions romaines. Est-il à croire qu'elle eût dédaigné ces mêmes traditions par rapport aux prières de l'*Ordinaire* de la messe, si ces prières eussent existé lors de la formation de sa liturgie ? Donc il est au moins fort probable, que la formation de la liturgie ancienne remonte au delà du quatorzième siècle.

Remarquons en passant que l'*Ordinaire* de la messe si différent de celui de saint Pie V, se retrouve à Toulouse, dans le missel de 1553, et ailleurs. C'est donc bien à tort que certains liturgistes voulant prouver l'*originalité* de la liturgie Lyonnaise, argumentent du fait de cet *Ordinaire* particulier, qui se rencontre dans la plupart des missels gallo-romains.

VI. Or, des monuments d'une pareille antiquité sont précieux à consulter touchant les traditions liturgiques et

ses évêques recevaient le sacré *Pallium*, l'autre qu'ils étaient *immédiatement soumis au Saint-Siège*. Le premier privilège a été rendu aux évêques du Puy, mais non pas le second.

historiques de l'Eglise romaine. Ils renversent par avance toutes les prétentions et les réformes des modernes faiseurs de liturgies. Ils attestent qu'en dépit de leur hypocrite respect pour cette *vénérable antiquité* qu'ils invoquent sans cesse, les Robinet et les Foinard n'ont en réalité fait autre chose que suivre leur caprice bizarre. Les vieux missels du Puy prouvent par un argument sans réplique, que nos pères ont, de très-longue date, fait le plus grand usage de pièces non empruntées à l'Écriture Sainte (1). Ils prouvent que depuis longtemps on regardait saint Martial et saint Georges comme véritablement *Apôtres*, c'est-à-dire comme envoyés immédiatement par l'un des douze premiers Apôtres. Et de fait, le missel de 1511 donne le titre d'*Apostolus* à saint Timothée et à saint Silas, envoyés l'un et l'autre par saint Paul. Nos missels affirment l'antique tradition sur l'apostolat de saint Lazare et de sainte Marie Magdeleine. Bref, ils donnent un démenti complet à l'école des Launoy et des Baillet. A ce point de vue, rien de plus intéressant que les liturgies gallo-romaines. On ne saurait trop en poursuivre l'étude (2).

(1) Je citerai le joli graduel de la messe des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin) : *Beatus Petrus dum penderet in cruce alacri vultu Dominum deprecans ait : Domine Jesu Christe, commendo tibi oves quas tradidisti mihi.*

(2) Les mêmes observations s'appliquent au missel Toulousain de 1553 : *Missale ad usum insignis Ecclesiæ Tholosanæ S. Stephuni protomartyris, archiepiscopalis ac metropolitanæ.*

Je crois devoir insister sur le secours que nos vieilles liturgies prêtent aux traditions historiques de nos Eglises. Sans répéter ici ce que j'ai dit ailleurs, d'après Pierre de Marca et les Bollandistes, j'ajouterai avec M. l'abbé Corblet : « Nous savons bien que ce n'est pas là une autorité « irréfragable en matière d'histoire ; mais on conviendra que ces tradi- « tions auxquelles on inflige l'épithète méprisante de *populaires*, sont « élevées par les antiques liturgies à un rang très-officiel, et qu'elles « peuvent répondre à leurs détracteurs que possession vaut titre. » (*Revue de l'Art chrétien*, novembre 1869.) Cette simple réflexion est suffisante pour venger M. l'abbé Darraes des hargneuses critiques dont il est parfois l'objet.



VII. Est-ce à dire pourtant que l'Église du Puy n'ait eu dans sa liturgie quelques particularités plus ou moins remarquables? Assurément l'Église du Puy a joui pour sa part du bénéfice de certaines particularités, car l'esprit de l'Église n'a jamais été antipathique à la variété dans l'unité. Aujourd'hui l'on approuve pour chaque localité des offices propres : avant la réforme de saint Pie V, les Evêques jouissaient, dans leur diocèse, d'une grande latitude pour la correction et le développement de leur liturgie. L'Église du Puy a donc usé de cette latitude, mais avec la plus grande réserve. C'est surtout en faveur de la sainte Vierge qu'elle a usé de son droit : l'Église du Puy est par excellence l'Église de Marie.

Ainsi, pas de préfaces propres, si ce n'est une préface en l'honneur de tous les saints, laquelle n'a rien de commun avec celle que le janséniste Boursier composa pour le missel parisien de Vintimille.

A la bénédiction des cierges, du jour de la Purification, une préface solennelle ; — office propre pour la fête de la Visitation de Marie, qui se célèbre avec octave ; — messes votives de la sainte Vierge pour chaque jour, et pour les octaves de chaque fête ; le trait *Gaude, Maria Virgo*, indiqué parmi les répons de la procession du dimanche des Rameaux ; — tels sont, à peu près, les points les plus saillants du *propre* ancien.

Le lecteur me saurait mauvais gré de ne pas indiquer ici les modifications que recevait le *Gloria in excelsis* aux fêtes de la sainte Vierge. Je transcris :

« Gloria in excelsis Deo. . . Domine, Fili unigenite Jesu  
 « Christe, *Spiritus et alme orphanorum paraclite*. Domine  
 « Deus, agnus Dei, Filius Patris, *primogenitus Mariæ Vir-*  
 « *ginis Matris*. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis ;  
 « qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nos-  
 « tram, *ad Mariæ gloriam*. Qui sedes dexteram ad Patris,

« miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus, *Mariam*  
 « *sanctificans*. Tu solus Dominus, *Mariam gubernans*. Tu  
 « solus Altissimus, *Mariam coronans*, Jesu Christe, cum  
 « Sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. Amen ».

Certes, il convenait que l'Église du Puy se montrât jalouse de multiplier ses hommages envers Marie, elle qui obligeait tous les enfants de la ville épiscopale à recevoir le Baptême au baptistère de la cathédrale : *Ut semper sint memores B. Mariæ se specialiter esse filios, in cujus sinu regenerati sunt ad vitam* ; comme parle un ancien coutumier du Chapitre (1).

VIII. L'Église du Puy avait donc, au temps de saint Pie V une liturgie romaine pour le fond, mais particulière, à raison de certaines modifications de fort légitime provenance. Elle aurait pu conserver cette liturgie antique. Elle ne le voulut pas, et préférant suivre en tout les traditions romaines, elle adopta le missel de saint Pie V.

Pourquoi faut-il qu'au siècle dernier, sous l'inspiration janséniste, et sous la contrainte matérielle des gens du roi, l'auguste liturgie romaine ait été chassée de la sainte Basilique de Notre-Dame ?

Le grand cardinal de Bonald, qui fut choisi en 1822 pour renouer la glorieuse chaîne des Évêques du Puy interrompue par la Révolution, voulut rendre à son Église le précieux trésor dont on l'avait dépouillée. De sérieux obstacles l'empêchèrent de réussir dans son pieux dessein. Il était réservé à Mgr de Morlhon, cet évêque de la Madonne, ainsi que l'appelait Pie IX, d'accomplir ce grand acte de réparation et de justice. La liturgie romaine a été rendue au diocèse du Puy en 1859.

H. MONTROUZIER. S. J.

(1) M. Monlezun, *l'Église angélique*, p. 205.